

Communication colloque SFER des 28 et 29 février 2008

PIERRE Geneviève
 Maître de conférences
 Département de géographie
 Université d'Angers
 UMR ESO 6590 –CARTA Angers
genevieve.pierre@univ-angers.fr

Mots clés : agriculture, biocarburants, développement local, territoire rural, circuit court

La production d'huile carburant en CUMA : la co-construction d'un outil et de son territoire

Résumé :

Cette étude de cas portant sur la construction d'un objet de développement agricole, la presse à huile mobile départementale du Maine-et-Loire, en CUMA, s'inscrit au croisement de thématiques liées aux agro-carburants, à l'autonomie agricole, aux circuits courts. En quoi la structure coopérative CUMA, par son mode de fonctionnement, par les projets qu'elle met en œuvre, à forte dimension expérimentale et sans recherche de profit, permet-elle une co-production et co-construction d'un outil et inscrit-elle ses projets dans une logique territoriale très différente de la filière longue ? Le rôle des acteurs territorialisés est fondamental pour comprendre la co-construction de l'outil, sa territorialité, voire sa territorialisation

Cette communication s'inscrit dans l'axe II (coopératives, développement et territoire) du colloque, bien qu'elle relève d'un contrat de recherche « économie sociale et solidaire et territoire », dans une définition prise au sens large¹ (non capitaliste, non gérée par des fonds publics, dans des structures juridiques associatives ou coopératives ; Defourny & Monzon-Campos dir., 1992).

Ce sujet se trouve à la confluence de plusieurs thématiques : le rôle des structures coopératives « CUMA² » (Draperi J.-F. & Touzard J.-M., 2003) dans les projets de développement local et de territoire, en lien également avec une réflexion sur l'économie sociale, les questions d'énergies nouvelles, des « agro-carburants », l'évolution des systèmes de production agricole et des pratiques culturelles à travers la recherche d'autonomie alimentaire, de circuits courts, de relocalisation économique. La dimension territoriale est au cœur de la réflexion. Cette étude de cas, centrée sur la presse à huile mobile départementale du Maine-et-Loire, est une analyse de la construction territoriale d'un projet de développement agricole en CUMA et de ses temporalités. Dans ce projet, l'encadrement institutionnel agricole peut apparaître fort, du fait de l'intervention du réseau pré-construit « Chambre », et des réseaux associatifs et coopératifs : le réseau CUMA, à partir de la FD CUMA (fédération départementale). Parallèlement, le fonctionnement CUMA fait appel très fortement au réseau de ses acteurs locaux (les CUMA locales) et existe surtout par cette dynamique locale et les relations horizontales, d'acteurs à acteurs, de CUMA à CUMA, plus que sur la logique descendante ou hiérarchique. Le rapport acteurs/institutions est donc intéressant à observer, dans une dynamique de co-construction.

Par nature, les projets agricoles s'inscrivent dans une assise – si ce n'est une réflexion – territoriale forte : le sol, la terre, ne sont pas délocalisables même si l'agriculture a eu tendance à se « dé-territorialiser ». Les systèmes de production, les bassins de production définissent une emprise spatiale forte et sont des données à temporalités d'évolution assez lente, notamment lorsqu'il est question d'élevage herbager. Cependant, ce projet local de production de biocarburant procède d'une dynamique de groupe visant à l'autonomie agricole, alimentaire et énergétique, par un

¹ Le projet ESSTER s'inscrit dans l'appel à propositions pour l'innovation sociale et le développement en économie sociale de la DIIESES Pays de Loire, axe 3, 2007 : « mieux comprendre les dynamiques territoriales de l'ESS », Bertille Thareau, Valérie Billaudeau, Emmanuel Bioteau, Sébastien Fleuret, Isabelle Leroux, Geneviève Pierre, Laurent Pujol.

² CUMA : coopérative d'utilisation du matériel agricole

fonctionnement en circuit local. La CUMA permet cette démarche expérimentale, hors de la filière classique de valorisation du colza en grande culture et des circuits industriels de biocarburants. Cet outil est, dans l'ouest de la France, porté par des éleveurs qui cherchent à rendre leurs exploitations plus autonomes, à moindre coût énergétique.

En quoi n'est-il pas indifférent, pour comprendre les formes de construction de l'outil et de son territoire, qu'il procède d'une démarche de groupe, expérimentale, en CUMA ? Le mode de construction du projet, son territoire d'action, le réseau des utilisateurs, permettent de mettre en évidence la logique de co-construction, à travers le rôle des acteurs territorialisés.

I) Contexte et méthodes : l'importance des CUMA dans les projets agro-territoriaux innovants

A) Le contexte

L'étude de cas de la mise en place de la presse à huile départementale en CUMA du Maine-et-Loire doit être replacée dans le contexte géographique plus large de l'ouest de la France et de la France en général, à partir des outils de production d'huile végétale pure en CUMA et de la production de la matière première : le colza. Certes, les CUMA n'ont pas le monopole de l'utilisation des presses à huile par les agriculteurs. Notre enquête s'est limitée au réseau CUMA parce que c'est un exemple de filière courte organisée en réseau, récente, dont l'information est relativement accessible (sources FD CUMA, FR CUMA et FN CUMA) ; il n'existe pas de recensement des presses à huile végétale pure « hors CUMA ». Parallèlement, cela montre l'importance des CUMA dans l'émergence de projets de développement agricole et de territoire innovants.

L'outil permet la production d'huile végétale pure qui, mélangée au diesel à 30 % maximum (et sur des moteurs relativement anciens), sert de carburant d'appoint pour les tracteurs et peut être également utilisée dans des chaudières pour le chauffage. La presse à huile départementale du Maine-et-Loire est un outil « semi mobile³ », sillonnant le département. Elle produit de l'huile et du tourteau pour l'alimentation du bétail : seuls les adhérents (agriculteurs, collectivités locales) peuvent utiliser l'huile en carburant ou produire le tourteau pour la consommation animale. L'utilisation de l'outil concerne 73 adhérents (source FD CUMA, février 2007). La première saison, 2005/2006, a été essentiellement expérimentale. L'année 2006/2007 est la première année de pleine activité de la machine.

La presse à huile départementale du Maine-et-Loire est la première grosse presse mise en place en CUMA départementale dans l'ouest, devant répondre à une forte exigence de qualité et à une certaine dimension productive. Sa capacité prévisionnelle de production est de 270 000 litres, pour une capacité technique de 350 000 litres par an. On peut produire 1000 à 1200 litres par jour, pour une année moyenne de 300 jours de production par an. Sa mise en place, à partir de fin 2005, correspond à une volonté de substituer au fuel cher une énergie meilleur marché et occasionnant moins de dépendance, au moment où les prix des matières premières agricoles (colza, tournesol), sont encore assez bas. Cette presse a été innovante par sa capacité de production et son débit à l'heure, par le plateau sur lequel elle est installée, permettant sa semi-mobilité, et par son système de filtration. Le tourteau fermier produit est jugé de très bonne qualité, peu gras. Il existe une liste d'attente de 20 agriculteurs pour utiliser la machine.

Depuis, d'autres presses à huile ont été acquises dans l'ouest, mais peu ont une capacité supérieure à celle du Maine-et-Loire : la presse à huile semi-mobile du Calvados, plus récente, a une capacité technique équivalente. Depuis février 2007, une presse fixe de forte capacité est installée dans les Côtes d'Armor, dans une CUMA « locale » ; son objectif est de produire 500 000 litres à terme. Dans la très grande majorité des cas, les presses à huile des CUMA de

³ Mobilité réduite à 6 lieux principaux de stationnement de la machine.

l'ouest sont de petites presses mobiles (de 50 à 100 kg/heures de capacité), transportables en remorque tractée par une voiture ou une camionnette (Morbihan, Mayenne, Loire-Atlantique) voire, pour les plus anciennes, dans un coffre de voiture.

B) L'importance du réseau, des structures CUMA, dans la co-construction de l'objet et de son territoire

Le réseau CUMA représente avant tout une structure coopérative fédérative, engagée dans une dynamique de co-production d'un outil de développement (Guigou, 1998) entre structures et structures/acteurs, et une dynamique de co-construction, qui nécessite une réciprocité entre acteurs (Di Méo, 1996). La CUMA inscrit ses réseaux dans des structures territoriales à différents niveaux d'échelle, dans un fonctionnement non hiérarchique : la CUMA (souvent communale ou « péri-communale, parfois en « Intercuma »), la FD CUMA (structure de conseil et d'encadrement technique, administratif, juridique), elle-même organisée en FR CUMA (l'intercuma de l'ouest fédère les CUMA départementales de trois régions, Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire, sans relation hiérarchique, plutôt une mutualisation de conseil technique) et FN CUMA. Dans ce cas, le territoire des CUMA répond à l'organisation d'un réseau d'acteurs et de CUMA issus d'un même système coopératif, ou s'y fédérant, et organisés à un échelon départemental (cadre juridique, institutionnel, de fonctionnement). Ce projet en Maine-et-Loire associe des territoires et des structures, dont le périmètre d'action correspond à des échelles différentes : les CUMA locales, la FD CUMA par l'intermédiaire de la CUMA « Innov-Expé », qui établit un réseau particulier d'adhérents utilisateurs inclus dans la FD CUMA mais ne s'y superposant pas exactement, le pays du Layon (pays « Voynet » de la LOADDT de 1999⁴) et la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, voire le conseil général, qui a proposé un financement au titre de l'environnement et des bioénergies. Cela permet d'envisager comment le réseau de structures partenaires s'articule aux acteurs dans la co-production et co-construction d'un outil de développement agricole et son territoire d'action. Si la Chambre a été très vite partenaire de cette expérimentation en Maine-et-Loire, dans d'autres départements, la mobilisation des acteurs s'est plutôt faite par le réseau Civam, en lien avec les FD CUMA (Mayenne, voire Loire Atlantique pour une CUMA fixe). Cela montre aussi la capacité des structures FD CUMA à fonctionner dans des réseaux agricoles et structures différents (le réseau des agriculteurs bio, Morbihan, Mayenne, le réseau Civam (Mayenne, Loire Atlantique...) tout en maintenant des contacts plus ou moins étroits avec la Chambre d'agriculture.

Des CUMA départementales d'innovation ont été créées, souvent à partir des années 1990 dans l'ouest, pour abriter des outils d'expérimentation, correspondant à des pratiques agricoles ou agro territoriales nouvelles. Cela met en avant la capacité des CUMA à porter des projets de valorisation agricole et énergétique. Dans l'ouest de la France (source FR CUMA), deux types de valorisations énergétiques ont été privilégiées: il s'agit du bois-énergie et de la production d'huile végétale pure (Godin M., 2005). Sur les 12 départements qui constituent l'Intercuma de l'ouest, 11 ont intégré l'outil presse à huile au sein de la CUMA départementale d'innovation et d'expérimentation en matériel. Peu de presses à huile ont été acquises en CUMA locales et, dans l'ouest, il s'agit d'acquisitions récentes, en 2006 et 2007 : deux CUMA locales dans l'Orne (2006), un exemple en Loire Atlantique (2007), un exemple en Côte d'Armor (2007).

Dans le Maine-et-Loire, cet outil est accueilli dans la CUMA départementale « innov-expé ». Cette CUMA, née en 1996, réunit au départ 4 adhérents pour un projet de compostage des fumiers avec mélange de déchets verts : la FD CUMA, la Chambre d'agriculture, la ferme expérimentale départementale des Trinottières et l'association Gab'Anjou. Au début des années 2000, on connaît une forte demande de matériel pour l'implantation de haies bocagères : « dérouleuse de plastique ». En 2002, la CUMA départementale de compostage s'intéresse à la déchiqueteuse à bois, en vue d'une valorisation en bois-chaudière, par un partenariat entre la FD CUMA, la chambre départementale d'agriculture du Maine-et-Loire et l'association Mission bocage (Mauges). Puis, en 2005/2006, on passe au projet expérimental de presse à huile. Cet outil s'inscrit dans un contexte d'inquiétude face à l'évolution des prix des carburants classiques. C'est

⁴ Loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire.

un projet de développement agricole au sein du département, en circuit court, dans lequel on n'attend pas de valorisation économique extérieure mais juste « gérer ses coûts de production autrement » ; la question de l'autonomie agricole a été évoquée dans la plupart des cas.

Toutefois, ce n'est pas la FD CUMA, ni la CUMA départementale « innov-expé » qui a été à l'origine du projet de presse à huile. Aux dires de tous les acteurs enquêtés, ce projet est vraiment né de la base, de quelques acteurs et agriculteurs du Layon engagés dans une réflexion locale sur l'autonomie agricole. Cependant, sans démarche collective, le projet n'aurait sans doute pas abouti et la perspective de partager les risques, les responsabilités et le travail sur un nouvel outil ont compté beaucoup dans la réalisation concrète du projet, selon les acteurs enquêtés. L'accueil en CUMA s'est imposé naturellement, à la fois parce qu'elle est la structure compétente pour la réflexion sur le machinisme, la structure la plus à même, par sa nature coopérative, de prendre en charge un outil expérimental et donc « aux résultats incertains », et qu'elle a les moyens, par son réseau, de mobiliser rapidement les agriculteurs. Nous sommes bien dans le cas d'une mutualisation de moyens et de ressources, de bénéfice collectif pour les adhérents, sans recherche de plus value à tout prix, caractéristique d'une démarche CUMA et relative également à l'« économie sociale ».

C) La méthodologie : les enquêtes semi-directives et entretiens biographiques

Des entretiens biographiques ont d'abord été menés avec 11 acteurs principaux dans le département du Maine-et-Loire, certains interrogés deux fois ; ils ont duré de 1h30 à 3 heures. La fonction des personnes interrogées permet de comprendre les dynamiques et les échelles territoriales et temporelles de co-construction de ce projet de développement local, entre territoire institutionnel, réseau coopératif et volontarisme des agriculteurs au niveau local. Les entretiens ont bien différencié deux catégories d'enquêtés. Les techniciens ou directeurs de structures (FD CUMA, Chambre d'agriculture départementale et antenne locale en Layon-Saumurois, et Pays du Layon) ont été interrogés sur le rôle de leur structure d'appartenance dans ce projet. Les entretiens auprès des agriculteurs tiennent compte de leurs multiples « casquettes ». Certains d'entre eux agissent en tant qu'agriculteurs intéressés par le projet mais aussi par « délégation de responsabilité professionnelle », en tant qu'élus de la chambre départementale d'agriculture du Maine-et-Loire, responsable de pays, ou élu de la FD CUMA, ; ils ne sont pas forcément tous des utilisateurs de la presse à huile. Lors des entretiens, il faut distinguer ces différents rôles afin d'envisager comment les intentionnalités et les « territorialités agricoles » se projettent dans un outil commun de développement inscrit dans un réseau de fonctionnement borné au périmètre d'action « départemental » de la FD CUMA du Maine-et-Loire.

Des enquêtes et entretiens ont également concerné des structures équivalentes dans les départements voisins (Mayenne notamment, entretiens biographiques auprès d'agriculteurs, et à la FD CUMA), une CUMA en Loire Atlantique, d'autres techniciens en charge du dossier dans des FD CUMA voisines, à la FR CUMA, ainsi que la FN CUMA.

Pour cet article, 25 personnes ont été interrogées, soit dans des entretiens biographiques (15 personnes), soit dans des enquêtes de structure, soit au titre de compréhension, d'information sur le contexte de développement de ces outils.

II) Le développement des biocarburants : des géographies différentes, entre filière courte et filière longue

La production d'huile végétale pure s'inscrit dans le contexte récent d'engouement pour les carburants agricoles. L'huile peut être produite et utilisée directement par l'agriculteur, en circuit court, ou bien être produite en filière industrielle où, après un processus d'estérification, elle donne naissance au biodiesel, biocarburant industriel délivré à la pompe, utilisable directement dans les moteurs, en mélange à 30 % avec le diesel, ou participant à la composition de 5 % du gasoil

banalisé distribué⁵ (Ballerini, 2006). Dans ce second cas, l'agriculteur n'est plus qu'un simple producteur de colza ou de tournesol, matière première qu'il livre à la coopérative ou au transformateur industriel ; le processus de trituration lui échappe complètement. Le contexte de production du biocarburant, soit en filière courte, soit en filière longue, relève de temporalités d'apparition et de territorialités différentes. Toutefois, les deux filières ne sont pas systématiquement à opposer car elles relèvent de politiques publiques de valorisation des biocarburants, qui, si elles ont favorisé les biocarburants industriels, ont impulsé une dynamique de réflexion et d'actions autour de l'intérêt de produire de l'huile végétale pure. La matière première en cause est en priorité le colza, dans les deux cas et, secondairement, le tournesol⁶.

A) Deux contextes géographiques, deux temporalités : filières courtes et filières longues de développement des biocarburants.

La filière industrielle s'organise à partir des années 1980 et surtout 1990, au moment de la mise en place des jachères obligatoires de la PAC de 1992 (Molle J.-F., 1992 ; Lévy R., 1993). Les biocarburants sont une possibilité de diversification agricole et les contrats industriels sur jachère se développent. Dès 1995-1996, 230 000 hectares de colza sont cultivés sur jachère industrielle pour le biodiesel de marque « diester ». Les réflexions sur les agrocarburants industriels se sont engagées dès le milieu des années 1980 par des essais techniques. L'année 1991 marque la naissance officielle de la marque diester (marque dominante de la filière française de biodiesel) et son homologation, à 5 %, pour une utilisation banalisée.

La question des biocarburants revient avec force au début des années 2000, promue par une politique européenne en 2003⁷ qui s'est traduite, au niveau de la France, par le plan national biocarburants lancé en 2004 et confirmé depuis⁸. La France prévoit d'incorporer 5.75 % de biocarburants d'ici à 2008, 7 % en 2010 et 10 % d'ici à 2015, ce qui anticipe les objectifs fixés par l'UE. L'État accorde une défiscalisation partielle des taxes pétrolières aux industriels producteurs de biocarburants, soumise à un appel d'offres ; les sites industriels reçoivent des volumes agréés. Les droits à produire (ou « agréments diester ») en France augmentent de façon importante : de 417 000 tonnes en 2005, on ajoute 560 000 tonnes fin 2005, pour le diester, puis encore 1 335 000 tonnes « diester », ce qui représentera en 2008 environ 2 millions de tonnes, dont au moins 85 % pour Diester industries. Cela suppose une augmentation des surfaces en colza et tournesol, à des fins industrielles et non alimentaires, même si une part importante des produits de la trituration est convertie en tourteaux pour l'alimentation animale. La PAC permet également aux agriculteurs de bénéficier du dispositif d'aide aux cultures énergétiques, d'un montant de 45 euros par ha, accessible aux cultures implantées en dehors des terres en jachère (réforme PAC de 2003), sous réserve de conclure un contrat ACE avec un collecteur agréé. Selon l'ONIGC, en 2006, la moitié des surfaces en colza énergétique bénéficie de cette aide : près de 700 000 ha de colza relèvent d'une utilisation industrielle, dont 327 000 ha de colza énergétique au titre de la jachère industrielle et 353 000 hectares au titre de l'aide aux cultures énergétiques.

Les conditions juridiques et fiscales d'encadrement de la production d'huile végétale pure en filière courte sont différentes. Depuis le 01/01/2007 (loi d'orientation agricole de 2006), au delà de l'utilisation personnelle déjà possible par l'agriculteur lui-même, la vente d'huile-carburant⁹ entre agriculteurs et aux collectivités locales est autorisée, mais selon des conditions drastiques précisées par décret, après signature, entre autres, d'un protocole entre le préfet et la direction des douanes pour l'utilisation par les flottes captives ; cela suppose la constitution d'un « entrepôt

⁶ Nous ne parlerons pas des bioéthanol, autre biocarburants industriels, produit à partir du blé ou de la betterave à sucre.

⁷ L'UE s'est engagée à réduire entre 2008 et 2012 ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 8 % par rapport à celles de 1990 (protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005). La promotion des biocarburants passe par deux directives de 2003 prévoyant que chaque Etat fixe des objectifs nationaux de biocarburants (ainsi, 5,75% pour fin 2010) et la possibilité pour chaque Etat d'appliquer des taux d'imposition réduits.

⁸ ONIGC : Office national interprofessionnel des grands cultures

⁹ Exonération de la taxe intérieure à la consommation (ex TIPP).

fiscal ». La mise en place de la filière courte « hvp » n'est pas indépendante du mouvement de promotion des biocarburants industriels du début des années 2000, mais s'inscrit dans une logique différente, procédant aussi d'une réflexion sur le machinisme par les agriculteurs, mais également sur leurs systèmes de production. C'est là que les compétences en machinisme des FD CUMA, et leurs capacités d'organiser la mutualisation des matériels et des risques, interviennent. Dans l'ouest de la France, les demandes et interrogations pour ces nouveaux outils, se précipitent à partir des années 2003/2004, plus de 10 ans après la PAC de 1992. Les graines oléagineuses triturées par une presse « artisanale » (du colza, en grande majorité) permettent d'obtenir, par hectare moyen cultivé, 800 litres d'huile végétale pure et un peu plus de deux tonnes de tourteaux. Les précurseurs de ces outils en CUMA sont les agriculteurs de Mayenne, de Loire Atlantique, voire de Morbihan, qui ont démarré l'activité de pressage en 2003 (dès Novembre 2002 en Mayenne) et 2004. Dans l'ouest, les ¾ des presses à huile sont acquises entre 2005 et 2006.

L'intérêt du mouvement des CUMA de l'ouest pour cet outil est remarquable et, finalement, assez précoce à l'échelle de la France ; ce sont parmi les premières CUMA à avoir initié ce genre d'outils en France, notamment la CUMA Cevvil en Mayenne, et le niveau d'équipement est maintenant très bon, constitué dans les années 2005/2006, comme dans une grande partie des CUMA départementales de France. Dans l'ouest, d'une volonté d'acteurs locaux pionniers en 2003-2004, on est passé à des installations de plus grande dimension économique, moins mobiles (installations semi-fixes en 2006 dans le Maine-et-Loire et le Calvados), et privilégiant une forte capacité de production et une qualité de produit, installations fixes en 2007 en Côte d'Armor et en Loire Atlantique, dans des CUMA locales.

En Mayenne, on peut parler de renaissance, en 2002, de projets autour de l'huile végétale pure, dix ans après que des actions aient été envisagées par les agriculteurs, sans aboutir¹⁰. Selon 3 acteurs¹¹ interrogés en entretien biographique, les premières intentions sont venues d'agriculteurs issus des Civam, dans la période 1992/94, dans un souci d'autonomie alimentaire des bovins, de traçabilité et d'indépendance énergétique. Un groupe s'est organisé à partir d'un CETA du sud Mayenne. Grâce à l'activité du technicien de secteur, il obtient un financement du PDZR de 150 000 francs à l'époque (financements européens pour les zones rurales fragiles) pour se rendre en Allemagne pour voir des presses à huile (utilisation bien plus courante qu'en France du mélange à 30 %), ou faire venir des intervenants. Ils s'adressent à la FD CUMA pour être aidés dans l'utilisation de l'hvp dans les tracteurs et un contact est pris auprès d'un motoriste allemand Deutz qui exige que le groupe s'engage à hauteur de 10 000 à 11 000 euros. Personne n'a voulu continuer. En 2002/2003, la FD CUMA de la Mayenne reçoit une nouvelle demande de la part du même groupe, entraîné par les mêmes initiateurs locaux, à partir du Civam bio, qui organise une démonstration en Mayenne, localement, à partir du réseau réseau Civam, mais également de la FD CUMA. Le jour de la présentation, 4 agriculteurs se disent prêts à acheter tout de suite, soutenus par la CUMA départementale Cevvil. Entre 1992 et 2003, les choses ont évolué. On trouve sur le marché des moyens de presser de la graine dans des petites unités. Le contexte est, en 2003, favorable, avec un prix du pétrole en augmentation et un prix bien plus bas des matières premières agricoles. L'incidence des politiques publiques (européennes, PDZR, zones rurales « 5b », puis « 2 » ; financements des conseils généraux et/ou régionaux) n'est pas négligeable, dans la plupart des exemples et des CUMA rencontrés.

Les hvp en filière courte relèvent d'une géographie particulière par rapport à la production d'oléagineux. Les cartes suivantes (source FN CUMA) confrontent les départements français équipés en presse à huile en CUMA, et les départements fortement producteurs de colza et d'oléagineux (sources SCEES, SAA, ONIGC). Selon la FN CUMA (septembre 2007), 80 CUMA « presses à huile » existent en France, dans 50 départements. Les départements de l'ouest (périmètre Intercuma), départements où l'élevage domine nettement, peu producteurs de colza et de tournesol à l'échelle de la France, ont tous mis en place un atelier de pressage de l'huile, au moins dans une

¹⁰ Dès 1995, la FN CUMA a mené pour l'ADEME une étude et une expérimentation à partir de 4 tracteurs utilisant de l'huile végétale pure.

¹¹ Le directeur de la FD CUMA et deux agriculteurs initiateurs de cet outil.

CUMA. Cela relève de plusieurs niveaux d'explications géographiques : lié à la densité et à la vitalité du réseau CUMA, faible dans certains départements (Marne), mais dense et vivace dans l'ouest, lié à l'absence d'intérêt pour une production artisanale dans des départements très producteurs de colza mais davantage intéressés par les contrats industriels. La géographie particulière de la filière courte dans l'ouest de la France correspond à une utilisation et à une motivation particulières ; ce n'est pas tant l'huile qui intéresse que le tourteau. Cependant, le tableau 1 montre l'augmentation des surfaces oléagineuses dans les départements de l'ouest, au moment de la mise en place du plan national biocarburants : les superficies en colza ont progressé en moyenne de 31% dans l'ouest, entre 2005 et 2006, selon l'ONIGC. Cela est davantage dû à la prime ACE et à l'envolée récente des cours, qu'au développement des presses à huile¹² : en estimation prévisionnelle haute, les surfaces engagées dans les presses à huile en CUMA représenteraient au plus 1 840 hectares, sur plus de 140 000 ha cultivés en oléagineux en 2005 et plus de 185 000 hectares cultivés en 2006, c'est à dire entre 1 et 1,3 % des surfaces en oléagineux de l'ouest (tableau 1). Même si les CUMA n'abritent pas toutes les presses à huile en fonctionnement dans les exploitations, on peut affirmer que le circuit court ne représente qu'une très faible part de l'augmentation des surfaces oléagineuses. Dans l'ouest, l'augmentation forte des surfaces ne signifie pas une augmentation équivalente de la production : à la FR CUMA de l'ouest, on souligne le manque de pratique de beaucoup d'agriculteurs à la culture du colza et le niveau de rendement dépasse rarement les 25 quintaux par hectare (rendement national proche de 29 quintaux par hectare en 2006).

Tableau 1 : les surfaces oléagineuses dans l'ouest et la filière courte

Départements CUMA départementaux et autres CUMA	Surfaces engagées (maximum prévisionnel) en colza-tournesol pour production hyp (estimations hautes)	Surfaces oléagineuses totales en 2006	Surfaces oléagineuses totales en 2005	Sup en colza en 2006	Sup en colza en 2005	Evolution sup oléagineuses 2005-2006	Evolution sup en colza 2005-2006
Calvados	400 ha (180 réellement actuellement)	18 150	13 057	17 900	12 896	+ 39%	+ 38,8 %
Manche	70 à 80 au maximum	3 750	1 639,7	3 750	1 639,7	+ 128,7 %	+ 128,7 %
Orne	70 ha au maximum	20 400	18 495	19 600	16 360	+ 10,3 %	+ 19,8 %
Côte d'Armor	100 ha + 200	15 370	9993,5	15 000	9 803,9	+ 53,8 %	+ 53%
Ille-et-Vilaine	110	14 520	8022,1	12 200	7 349,4	+ 81 %	+ 66%
Finistère	80 ha	8120	4216	8100	4 205,6	+ 92,6 %	+92,6 %
Morbihan	120	12 060	6484	11 600	6 300	+ 86,1 %	+ 84,12 %
Maine-et-Loire	300 ha au maximum	21360	17508	10 000	5 435	+ 22 %	+ 84 %
Mayenne	90 ha	11 780	9 061,5	10 050	6 612	+ 30 %	+ 52 %
Sarthe	70 à 80 hectares	27 980	23 124	17 750	22 542	+ 21 %	+ 27 %
Vendée	80 à 90 hectares	23 420	24 122	6 750	4 927	- 3 %	+ 37 %
Loire Atlantique	130	10 640	7 441	7000	3571	+ 43 %	+ 104 %
Grand ouest	1 850 ha (estimation haute, loin d'être réalisée (voir Calvados !))	187 550	143 164	139 700	101 641,7	+ 31%	+ 37,4 %
FRANCE		2 117 542	1 947 902	1 405 603	1 231 535	+ 8,7 %	+ 14%

Dans le débat sur l'intérêt strictement environnemental des biocarburants (Scarwell H.-J., 2007), la compétition entre surfaces alimentaires et surfaces énergétiques (Chalmin, 2007) et le renchérissement des prix des productions agricoles servant de matières premières énergétiques, mais également bases de l'alimentation humaine ou animale, les surfaces en jeu en circuit court pèsent peu, d'autant plus que, parallèlement à la production d'huile carburant, ces surfaces servent à un débouché alimentaire, la production de tourteaux fermiers pour l'élevage. A l'opposé, l'augmentation programmée de la production de biodiesel exigera, d'ici 2010¹³, selon Agreste, la SAA, l'Office national interprofessionnel des grandes cultures, et l'INRA, 1.8 millions d'ha pour le colza énergétique seulement, si l'on n'utilise que du colza dans la filière biodiesel, ce qui pose de problèmes d'utilisation des surfaces agricoles dans de bonnes conditions agronomiques, malgré la

¹² « Les Biocarburants : du colza énergétique en Bretagne », *Agreste Bretagne*, DRAF, Mai 2007, 4 p.

¹³ Selon les préconisations européennes, c'est à dire un taux d'incorporation de 5.75 % ; le plan national biocarburant se veut encore plus ambitieux et à plus court terme !.

fin de la jachère obligatoire ! En 2007, on a semé plus de 1,5 millions d'hectares de colza : c'est la culture dont la surface a la plus augmenté en France depuis 5 ans, de + 51 % selon la statistique agricole du ministère. Pour la première fois en 2007, les surfaces de colza consacrées aux usages énergétiques dépassent celles réservées à l'alimentation humaine et animale en France : on a cultivé, selon l'ONIGC, 1 565 000 ha de colza, dont 870 000 sur jachère industrielle et ACE.

Dans l'ouest, des agriculteurs, principalement éleveurs, se sont mis à produire du colza pour la presse à huile en circuit local, mais sur de faibles surfaces. En Mayenne, cela représente en moyenne 1,5 ha par adhérent de la presse à huile, soit 90 ha. Dans une enquête réalisée par la FR CUMA¹⁴ auprès de 22 agriculteurs (sur 250 agriculteurs concernés), plus de 50 % ne cultivaient pas le colza (ou le tournesol), avant la mise en place de la presse. Ceci est confirmé par les entretiens menés en Mayenne ou à la CUMA de Guérande, où les 10 agriculteurs – qui sont des éleveurs – se sont mis à produire du colza, mais, aujourd'hui encore, le colza trituré provient à 70 % de graines achetées. Aussi, dans l'ouest, la motivation pour la production d'huile-carburant à la ferme n'est pas liée à la nécessité de trouver un débouché nouveau au colza, sauf cas particulier.

Cependant, le contexte de l'utilisation agricole du sol et des systèmes de production des adhérents n'est pas indifférent. Le Layon-Saumurois, en Maine-et-Loire, représente un des secteurs de l'ouest de la France (selon le périmètre de l'Intercuma) le plus porté à la culture du colza et où la diversification des débouchés peut se poser. Le territoire de la production du colza/tournesol, la localisation des adhérents, la territorialité particulière de l'outil (circuit, mobilité) et la territorialisation dominante en Layon, sont intéressants à confronter. L'inscription spatiale de l'outil réalise un compromis institutionnel et territorial entre le périmètre d'accueil départemental (la FD CUMA et donc, potentiellement, tous les adhérents de la FD CUMA), la CUMA départementale « innov-expé », cadre institutionnel de fonctionnement et d'expérimentation de la machine, et le réseau des adhérents au quotidien, qui peuvent être de simples agriculteurs, des CUMA locales, des collectivités locales, ou la ferme des Trinottières, ferme expérimentale de la CDA¹⁵. Toutefois, le périmètre d'intervention est borné aux limites départementales. La superposition cartographique (cartes) des données concernant les systèmes de production agricoles dominants par canton et la localisation des adhérents de la presse à huile mobile, montre qu'ils sont d'abord basés en Layon, terrain de naissance du projet, plutôt que sur les espaces de grande culture du nord-est du département. Les adhérents les plus nombreux appartiennent à deux communes du Layon-Saumurois, qui abritent les CUMA et les acteurs à l'origine du projet. Toutefois, le Layon-Saumurois est un des espaces dans lequel la part de la SAU réservée aux oléoprotéagineux est une des plus élevée du département mais chez des producteurs non spécialisés en grande culture et qui ne cherchent pas un débouché industriel. Cette construction territoriale n'aurait pas été possible dans une logique de production de biocarburants avec contrats industriels. Le projet est conçu comme un projet de développement local, pas comme un projet « de filière » ; sa dimension fermière et coopérative, de mutualisation des besoins locaux, définit une logique territoriale différente.

Enfin, le fonctionnement même du projet s'inscrit dans une construction spatio-temporelle particulière due à sa « semi-mobilité ». Elle visite les « acteurs/adhérents en réseau à des stations pré-établies à l'avance (5 à 6) selon certains critères en grande partie – mais pas seulement – territoriaux : l'idée de centralité et la nécessité pour la FD CUMA, qui encadre techniquement et juridiquement le projet, de couvrir tout le département. L'itinéraire et le choix des stations privilégiées répond à un équilibre entre l'encadrement institutionnel (les antennes départementales de la chambre d'agriculture, afin de « couvrir » l'ensemble du département, le territoire d'intervention), la répartition locale des adhérents (territoire « d'action et d'utilisation »), faisant intervenir la capacité locale de production, les systèmes de production, et la localisation des personnes-relais, capables de recevoir la machine (doivent avoir un large hangar permettant un abri pour la machine et une puissance électrique installée suffisante), d'en assurer l'entretien, le contrôle

¹⁴ Bruno Chanudet et Sylvain Judéaux, Observatoire des producteurs et utilisateurs d'huile végétale et de tourteau à base d'oléo-protéagineux ; mise en place de la filière sur la région grand ouest, Juillet/Août 2007, FR CUMA ouest.

¹⁵ CDA : Chambre départementale d'agriculture

(des personnes formées sur la machine par la FD CUMA) et le transport : on observe une interaction entre structure, acteur, territoire d'intervention et territoire d'action, dans la co-construction du projet. La durée de station de l'outil ne peut être inférieure à une semaine, pour des raisons techniques, de coût de transport, de temps d'installation, mais peut durer jusqu'à un mois, dans le Layon notamment. Les sites ne doivent pas être distants de plus de 25 à 30 kilomètres. Les réseaux locaux constitués au moment de la mise en place de l'outil se nourrissent également de réseaux préexistants (CUMA locale, entraide ensilage, intercumas, groupes d'agriculteurs des antennes locales de la CDA), des réseaux imbriqués qui se nourrissent des multiples interactions des acteurs, au sein du territoire d'action.

Toutefois, le pré-construit des réseaux institutionnels (réseau « chambre, réseau CUMA) a eu une grande importance dans la diffusion quasi instantanée de l'information, permettant un engouement rapide autour d'un projet porté par une forte attente de la base.

Les intentionnalités de la production d'hvp conditionnent la durabilité de l'outil et de ce mode de production d'huile-carburant en filière courte.

La filière du colza industriel est organisée à partir des contrats d'intégration entre agriculteurs, organismes collecteurs et/ou industriels. Dans la filière « CUMA », on ne parle pas de contrats mais d'engagement à réaliser, généralement des surfaces en oléagineux. À la FR CUMA on souligne la nette diminution des sollicitations en 2007 pour acquérir des presses à huile. Les départements semblent maintenant correctement équipés et l'augmentation récente des prix du colza renchérit le coût de production de l'huile carburant. Dans la plupart des départements interrogés, on souligne la diminution du volume de pressage effectué cette année. Dans le Maine-et-Loire, on a pressé 270 tonnes de graines en année 1, 500 tonnes en année 2 et 379 tonnes cette année. Au sein des CUMA départementales, on a dû rappeler que les engagements souscrits devraient être tenus.

Ces outils sont-ils durables ? En surcapacité ? Cela dépend des produits attendus de la trituration des graines et des débouchés attendus : huile végétale pure en carburant ou tourteaux pour le bétail ? Selon la FN CUMA, les projets bâtis uniquement sur l'huile-carburant sont les plus sensibles aux évolutions comparées des prix de la graine de colza et du fuel, et les moins viables à terme. Cinq paramètres influent sur le cours de l'hvp : le prix de la graine, le prix du tourteau (dépendant lui-même du prix de la graine), le prix du fuel, lié aussi au cours du dollar, et le prix de fabrication de l'huile, qui tient compte des engagements de chacun et des emprunts souscrits. Un équilibre doit être mené entre les économies d'échelle réalisées sur des unités de forte capacité et les coûts de transport supplémentaires que peuvent occasionner ces unités fixes, ou semi-mobiles, de forte dimension économique. Pour maintenir l'intérêt de ces unités de pressage, il faut d'autres motivations, et qui engagent les agriculteurs à plus long terme.

L'intention de départ des agriculteurs pour le pressage permet d'expliquer le fléchissement de la motivation. Nous avons pu disposer de plusieurs études menées au niveau de la FR CUMA¹⁶, d'une part, et d'autre part, au niveau de la FD CUMA du Maine-et-Loire¹⁷, mais aussi d'entretiens approfondis à la FD CUMA de Mayenne et auprès de CUMA locales ou de « cumistes » locaux (CUMA de Guérande). Ces entretiens qualitatifs définissent des profils d'utilisateurs selon le degré et la nature de la motivation, selon le type de réflexion menée et de sa temporalité : raisonnement économique à court terme ou raisonnement énergétique, environnemental et sur le système de production à plus long terme. Plusieurs intentions peuvent se superposer selon les agriculteurs : l'autonomie alimentaire pour l'élevage par la production de tourteau et sa traçabilité, la motivation liée aux économies d'énergie, la motivation environnementale, la valorisation d'un circuit court, la diversification agricole et du revenu, cette dernière étant la moins opérante pour les agriculteurs de l'ouest. Les intentions liées à la fabrication d'huile-carburant « énergétique » sont les plus sensibles à l'opportunité économique du moment ; en période de cours élevés du colza comme aujourd'hui, on préfère vendre la graine. Les responsables de FD CUMA rencontrés soulignent que les

¹⁶ Bruno Chanudet et Sylvain Judéaux, , Juillet/Août 2007, *op. cit.*

¹⁷ Nathalie Noah, L'appropriation collective d'une technique : les biocarburants à la ferme dans le Maine-et-Loire, Mémoire ingénieur Purpan, 2006, 93 p.

« opportunistes », très sensibles aux évolutions du cours du fuel et de la graine de colza, l'emportent sur les militants de l'autonomie alimentaire et de la traçabilité (10% à 15 % des adhérents de la presse) ; peu d'agriculteurs ont un raisonnement environnemental global, mais ils représentent le « noyau dur » de ceux qui continuent à presser.

En Mayenne, on a démarré avec des militants de l'autonomie alimentaire, d'une agriculture plus économe, durable. Pour eux, l'important est que ça ne coûte pas plus cher que le fuel à long terme. Ils ne calculent pas le coût de la main d'œuvre lié au temps de pressage. À la FD CUMA de Mayenne, on souligne que, selon son intention (autonomie alimentaire/traçabilité ou bien économiser le coût de carburant), les modes de calcul économique sont différents. Soit, on ne prend en compte que les charges directes de culture et de transformation de la graine, par rapport au nombre de litres d'huile produits et de tourteaux, sans compter le temps de travail de pressage, le coût de la main d'oeuvre... Cela représente, selon la FD CUMA de la Mayenne, un raisonnement adopté par 10 agriculteurs « les militants » sur les 60 adhérents de l'outil. Soit (la majorité), on raisonne en fonction du coût de substitution huile carburant/fuel. On transforme la graine en donnant un prix d'achat à la graine (en fonction des cours du moment ; aujourd'hui, 370 euros la tonne), comme si on s'achetait la graine au prix du marché et on raisonne en fonction d'un prix de vente escompté de l'huile et /ou du tourteau, en intégrant le coût de la main d'œuvre. Dans ce raisonnement, si le litre d'huile-carburant revient plus cher que le fuel, on peut abandonner. C'est le raisonnement mené par les plus opportunistes qui représentent environ 15 % des agriculteurs. La plupart des agriculteurs (75 %) sont les « indécis » qui vont continuer à presser un peu mais en quantité très variable d'une année sur l'autre. L'indécision vient de deux niveaux : indécision sur les évolutions du marché, et indécision par rapport au discours des constructeurs longtemps et majoritairement encore hostiles à l'utilisation de l'hyp dans les moteurs, même si cela commence à évoluer, par l'intermédiaire des motoristes allemands.

Cependant, y compris en Layon-Saumurois, les questions de l'autonomie alimentaire et de traçabilité dominant chez les initiateurs des projets, le « noyau dur » des utilisateurs. A la FD CUMA de Mayenne, on souligne que les utilisateurs sont à plus de 90 % essentiellement des éleveurs (bovins lait et bovins viande, taurillons, porcins). Les 3 à 4 personnes à l'origine du projet sont des agriculteurs liés au réseau Civam proches de la mouvance « agriculture bio-agriculture durable » ; ils se sont peu intégrés dans les réseaux institutionnels « chambre d'agriculture ». Ils ont fédéré autour d'eux des agriculteurs sensibles à des raisonnements globaux d'économie sur les exploitations, pas seulement d'économie énergétique. L'agriculteur-initiateur principal en Mayenne a entamé sa conversion en bio en 1997. Le système à l'herbe, l'agriculture biologique, cela participe d'une réflexion environnementale globale qui s'exprime aussi dans l'utilisation d'énergies renouvelables et les maîtrises d'énergie. Il utilise la presse à huile, Il a une chaudière pour se chauffer au bois déchiqueté, renforcée par l'utilisation de panneaux solaires. Il met en avant une réflexion globale sur une gestion économe de l'exploitation : faire pâturer les vaches au lieu de récolter du foin en fait partie. Lorsque l'idée de la presse à huile a été relancée en 2003, d'autres agriculteurs se sont joints à lui et au noyau d'origine, des agriculteurs non identifiés bio ou « durables » bien que pratiquant une agriculture plus extensive, à l'herbe, plus économe en intrants, avec une réflexion environnementale et sur les circuits courts, tout en étant intégrés dans les réseaux institutionnels « classiques » de la chambre départementale d'agriculture. Un agriculteur, représentatif de cette tendance, est un leader local, initiateur de cet outil en Mayenne. Le fait de ne pas être catalogué dans un réseau « fortement marqué » lui a permis de faire valoir et de fédérer autour de lui au delà des chapelles traditionnelles, ou des « familles d'agriculture », sur l'intérêt économique et environnemental de cet outil, de le sortir d'une image « bio et durable » peu fédératrice en Mayenne. Il insiste sur le rôle fondamental des acteurs locaux. Ce leader agricole local (administrateur FD CUMA, secrétaire-adjoint du bureau de la CDA, responsable départemental du réseau « bienvenue à la ferme », responsable de la commission territoire (qui chapeaute d'autres commissions, notamment autour de l'eau et de l'énergie), élu à la chambre régionale d'agriculture où il est responsable de la commission Energie depuis 2007, est par ailleurs

très engagé dans la réflexion sur le bois-bocage énergie, sur l'économie locale et l'insertion économique de populations fragiles.

III) Un outil de développement agricole co-construit par les acteurs territorialisés : l'exemple du Maine-et-Loire.

Dans le Maine-et-Loire, la réflexion sur l'autonomie alimentaire et énergétique s'est réalisée, pour l'hvp, par les réseaux habituels « Chambre » et surtout les CUMA, dans une démarche d'agriculture conventionnelle, mais raisonnée,.

On reconnaît une co-construction (par une réciprocité acteurs/structures et entre acteurs ; Di Meo G., 1996) et une co-production (développement conjoint des structures associatives ou autres par action commune sur un projet de développement local ;Guigou, 1998) à plusieurs niveaux. Sur une période de un an et demi environ, un projet envisagé localement devient un outil départemental par la réflexion et la volonté de ses promoteurs locaux, les initiateurs du Layon, dans un souci de créer une presse de bonne dimension productive, fournissant un produit (huile et tourteau) de qualité. La réflexion sur la taille du projet conduit inmanquablement à une réflexion sur sa « territorialité ».

La chronique de la maturation du projet met en évidence sa co-construction, amis également le rôle « de la base ». Entre le moment où le séchoir à luzerne, premier pas d'une réflexion sur l'autonomie alimentaire, a été acheté dans le Layon, en 2003, et la concrétisation de la presse à huile mobile, en mars 2006, deux ans et demi se sont écoulés. En 2001, un groupe de réflexion sur l'autonomie alimentaire se met en place dans une CUMA locale. Un séchoir à luzerne est acheté, mais il fonctionne au fuel ; cela pose la question de l'autonomie énergétique. L'huile carburant est évoquée en 2004 à une assemblée générale de la CUMA par « l'initiateur local », président de la commission agricole du pays du Layon. Aussi, le premier échelon de réflexion est-il local, au sein d'une CUMA du Layon, puis du pays, voire de l'antenne locale de la chambre départementale d'agriculture.

En 2004, la réflexion locale conduit à un changement d'échelle, en vue d'une problématique départementale de développement agricole. La presse à huile devient un projet de FD CUMA, puis de la Chambre, territoires pré-construits voir institutionnels, tout en gardant une forte implantation, une forte territorialisation, dans le Layon, par l'action des acteurs locaux, initiateurs de la réflexion. Dans le courant de l'année 2005, les réunions se multiplient au niveau départemental. En octobre/novembre 2005, la machine prototype et sa plate-forme de transport sont construites grâce à un machiniste-revendeur du Layon-Saumurois. La première réunion de souscription pour le capital social de la CUMA réunit en février 2006 au moins 100 personnes dans le Layon, lieu d'origine du projet et où le potentiel de personnes intéressées est le plus grand (la CUMA répond à un besoin « fortement localisé).

La période des essais sur la machine dure de novembre 2005 à mars 2006, dans le Layon, grâce à l'implication directe d'un groupe de 15 à 20 agriculteurs (importance de l'appropriation de la responsabilisation, de l'implication des acteurs dans ce projet, typique des projets en CUMA et en économie sociale).

À partir du printemps 2006, la machine commence à fonctionner. Les acteurs-initiateurs du Layon commencent à envisager un autre projet, plus ambitieux et ancré localement...où comment un projet de territoire rencontre un « territoire de projet ».

Dans ce projet, les leaders du Layon mettent en avant l'idée que le rayon d'action territorial départemental et la capacité technique, la qualité de la machine, sont bons à la fois pour le développement local (en Layon) et pour le développement agricole départemental. Le passage à l'échelon départemental, avec l'encadrement FD CUMA, a permis la mise au point d'un prototype

de bonne qualité, innovant et qui fonctionne, dont le terrain local, en premier lieu le Layon, profite. C'est une étape dont avait besoin le Layon car, seul, (le réseau des CUMA locales initiatrices, le Pays Layon, le GAL, le CRDA Layon-Saumurois), il n'aurait pas pu prendre en charge la construction d'un tel prototype. La réussite du projet a donné confiance au niveau local pour poursuivre la dynamique de développement : la re-territorialisation en Layon-Saumurois d'une presse fixe, localisée à Ambillou-Château, d'une dimension productive plus importante et d'un espace d'action sortant des cadres (Chambre, FD CUMA) et des périmètres institutionnels habituels (le département), pour rayonner sur le nord Deux-Sèvres, le nord de la Vienne, voire l'Indre-et-Loire. L'appel à projet pour les pôles d'excellence rurale (là encore, importance des politiques publiques) a précipité la définition de ce projet, prévu sous statut SCIC¹⁸, pour une production de biodiesel fermier. Ce dossier échappe désormais à la FD CUMA et est suivi de façon assez lointaine par la Chambre, qui l'a délégué à son antenne locale.

Aussi, le système de co-construction territoriale, favorise-t-il particulièrement le pays du Layon, territoire « initiateur » de la dynamique de réflexion sur les presses à huile en CUMA dans le département.

Les inscriptions territoriales du projet ont à voir avec son mode d'émergence et de gouvernance, sous l'influence des initiateurs locaux du projet en Layon, particulièrement un acteur majeur, au centre des imbrications d'échelle, mettant en connexion territoires, structures, et réseaux, pour un projet qui se veut « local ». Le rôle de « l'acteur territorialisé » a été évoqué. L'acteur territorialisé s'inscrit dans des intentionnalités et des territorialités et a un projet, une vision, une envie pour son territoire, aussi peu organisés ou formalisés soient-ils (Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, 2003¹⁹) ; ces auteurs définissent l'acteur territorialisé de la façon suivante « *tout individu qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales* » (p. 110). Le rôle privilégié de certains acteurs locaux est, ici, essentiel pour comprendre la dynamique du projet. Or, les acteurs s'inscrivent individuellement et collectivement dans une pluralité de territorialités²⁰ ; nous n'envisageons que celles qui concernent leur action professionnelle agricole, au sens large. Ces agriculteurs-acteurs importants pour le projet se positionnent différemment selon leurs intentionnalités et territorialités. Dans la maturation du projet, ce sont les agriculteurs qui ont dirigé les réunions. Selon le directeur de la FD CUMA, quatre agriculteurs ont joué le rôle central et dirigeant (agriculteurs initiateurs, et agriculteurs « responsables ou élus professionnels », agissant par « délégation de responsabilité »). Ce sont les responsables agricoles (président de la FD CUMA, président de la commission énergie/environnement de la CDA et l'agriculteur leader en Layon, initiateur du projet et président de la commission agriculture/viticulture/environnement du Pays du Layon) qui ont convoqué les gens aux réunions et qui ont piloté les réunions, selon les différents acteurs enquêtés, signifiant l'importance de l'implication des acteurs dans un projet coopératif (Barraud-Didier V. & Henninger M.-C., 2007).

Tous reconnaissent le rôle central d'un acteur local dans l'émergence du projet et sa construction. C'est le responsable de la commission agricole du pays du Layon, leader local qui réussit à fédérer des agriculteurs en Layon autour de cette idée, jusqu'à obtenir le soutien du pays. Il contribue à construire un outil départemental mais inscrit ses ambitions et ses projets, ses actions, à l'échelle locale « du Layon », avec une délimitation personnelle ou variable, ou évolutive, en fonction des projets. C'est tantôt le « pays Voynet », pour lequel il est le représentant agri/viti/environnement au conseil de développement, ou bien la région agricole du CRDA Layon-

¹⁸ SCIC : Sociétés coopératives d'intérêt collectif. Entreprises privées mais à « utilité sociale », c'est à dire servant « l'intérêt collectif ». Semble adapté pour développer des projets « durables » de territoire, car mobilise différents acteurs impliqués, pas seulement les agriculteurs, mais également des élus, des industriels... et il est très difficile de délocaliser une coopérative de la sorte.

¹⁹ Hervé Gumuchian, Eric Grasset, Romain Lajarge, Emmanuel Roux, 2003¹⁹) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos, 2003, 186 p

²⁰ Territorialité : la pratique quotidienne de l'espace par un acteur, sa trajectoire, la construction d'un discours ou la justification d'une action dans son environnement ; construction dynamique qui procède d'une intentionnalité. Dans cette définition (Gumuchian, Lajarje....2003, op. cit.), la territoire politico-administratif est un pré-construit non choisi et non négociable. Toutefois, c'est une composante forte du déploiement territorial des actions de l'acteur. Le passage de la territorialité au territoire est assuré « lorsque de nombreuses territorialités et intentionnalités quotidiennes se rejoignent, se reconnaissent dans un projet commun ».

Saumurois, ou le territoire du GAL leader +. Il est plus un leader local que départemental. Il affiche des intentionnalités nombreuses mais cohérentes sur l'environnement et le développement local, qui s'étendent bien au delà du projet « presse à huile ». Dans l'entretien, il parle longuement (plus de 20 minutes sur un entretien de 2 heures) de son rôle comme Président de CLE²¹ « chargé d'élaborer un SAGE (Layon-Aubance) ». Cela nous éclaire autant sur ses territorialités (d'abord le « local » dans ses différentes significations et périmètres) que sur ses intentionnalités (les questions environnementales) « *Mes engagements sont dans une démarche environnementale[...] Je suis en démarche raisonnée FARRE ; avec les responsabilités que j'ai, je n'ai pas le choix.* »

Dans ce projet de développement agricole local, à territorialité particulière, indépendante des réseaux « de la filière oléagineuse », le territoire d'action (celui des acteurs adhérents), inscrit dans le territoire d'intervention de la FD CUMA (le périmètre départemental) conduit à une territorialisation forte en Layon d'un projet porté par la volonté d'acteurs locaux territorialisés. La CUMA, qui valorise l'implication et la responsabilisation des acteurs adhérents « de base », qui met au cœur de son action la mutualisation des risques, des matériels et des besoins localisés, a permis l'acquisition d'un nouvel outil au sein de son réseau départemental, mais a aussi organisé une dynamique de mouvement local, bien comprise et bien utilisée en Layon. A la FD CUMA, on n'exclut pas non plus l'installation de presses à huile dans des CUMA locales ; le rôle d'expérimentation, de formation professionnelle dans une nouvelle technique à implication territoriale, a bien fonctionné. Cependant, le rôle de l'acteur territorialisé (ici, un acteur majeur) a été bien souligné ; il a eu un rôle moteur dans sa volonté de développement local, mais aussi dans l'imbrication des réseaux et territoires qu'il permet.

Dans la mise en place de ce projet, même si les territorialités et intentionnalités des acteurs diffèrent, l'appartenance à une CUMA locale leur est commune ; c'est la structure principale d'ancrage de l'activité professionnelle, le premier nœud du réseau de relations professionnelles locales, tant pour les acteurs interrogés en Maine-et-Loire, que ceux rencontrés dans les autres départements (CUMA de Guérande, CUMA Cepvil en Mayenne). On peut parler d'une référence commune en matière d'expérience territoriale qui se prolonge dans l'attachement au réseau CUMA.

BIBLIOGRAPHIE :

BALLERINI Daniel, 2006, *Les Biocarburants, état des lieux, perspectives et enjeux du développement*, Editions Technip, 348 p.

BARRAUD-DIDIER Valérie & HENNINGER Marie-Christine, 20 septembre 2007, « L'implication des adhérents, condition de l'originalité de la gouvernance des coopératives agricoles », Actes sur CD ROM, Colloque « coopératives et mutuelles : impacts du statut sur l'efficacité et l'organisation managériale, Istec, Paris.

« Les Biocarburants : du colza énergétique en Bretagne », Mai 2007, *Agreste Bretagne*, DRAF, 4 p.

CHALMIN Philippe, Rapport Cyclope, 2007.

DEFOURNY (J.) & MONZON-CAMPOS (J.-L.), 1992, *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique/The third sector cooperative, Mutual and Non-profit organization*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael-CIRIEC, 459 p.

DI MEO Guy, (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 207 p.

DI MEO Guy, 1998, *Géographie sociale et territoire*, Nathan, 317 p.

Draperi (J.-F.) & Touzard (J.-M.), 2003, « Les coopératives entre territoires et mondialisation », coll. *Les Cahiers de l'Économie Sociale*, n° 2, L'Harmattan,.

GODIN Mélusine, 2005, *Attitude des agriculteurs face à la montée des préoccupations environnementales : cas de l'énergie dans la région Baugeois-Vallée*, mémoire INH, 53 p.

GUIGOU (Jean-Louis), 1998, « Produire son propre territoire », *Territoires*, n° 384.

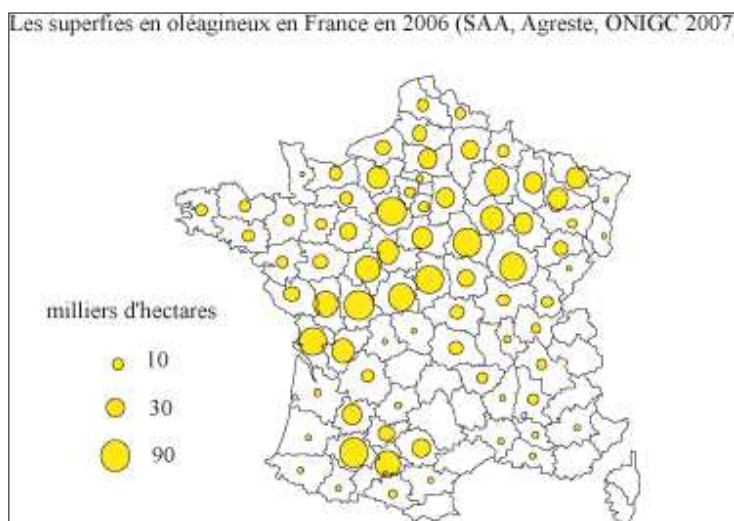
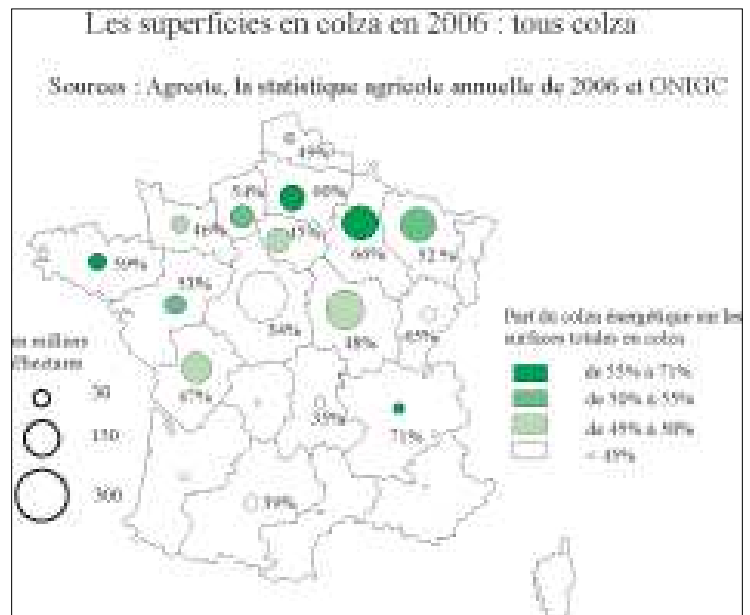
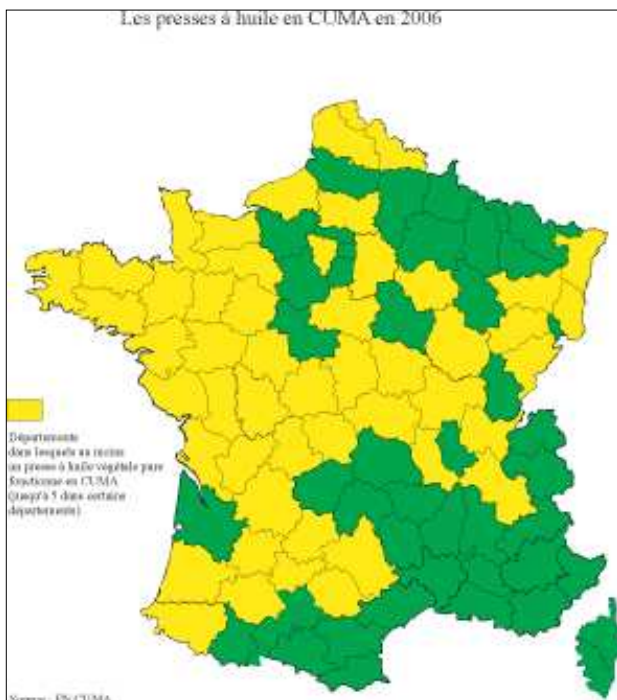
²¹ CLE : commission locale de l'eau

LÉVY Raymond, 1993, « Les Biocarburants », Ministère de l'industrie et du Commerce extérieur, rapport public.

MOLLE (Jean-François), 1992, *Les Biocarburants, séance spécialisée de l'Académie d'agriculture de France*, Paris, Académie d'Agriculture de France, 53 p.

NOAH Nathalie, 2006, *L'appropriation collective d'une technique : les biocarburants à la ferme dans le Maine-et-Loire*, Mémoire de fin d'études, école d'ingénieurs de PURPAN, 76 p.

Scarwell Helga-Jane, 2007, *Biocarburants, les temps changent : effet d'annonce ou réelle avancée ?* Presses universitaires du Septentrion, 293 p.



I. l'exemple du Maine-et-Loire

